

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

| Référence |
|-----------|
| 049-2026  |

Suppression et création  
d'un emploi permanent –  
agent polyvalent des  
écoles

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 12       | 15                        |

| Vote           |
|----------------|
| A la majorité  |
| Pour : 15      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

L'an 2026, le 29 juin à 20 heures 05 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 25 juin 2026.

Date de la convocation : le 25 juin 2026

**Présents** : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Jean-Pierre MELL, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Christiane REDON, Madame Myriam SAENZ, Madame Béatrice BALPE, Madame Katalin BORONKAI, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Monsieur Philippe LE QUERE, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Monsieur Arnaud COZIEN et Monsieur Fabien DIRAISON

**Absents excusés** : Madame Virginie BOURNIGAL donne procuration à Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Elodie CADIOU donne procuration à Madame Christiane REDON et Madame Sophie SCOUARNEC donne procuration à Madame Béatrice BALPE

**A été nommé secrétaire** : Monsieur Laurent MARCINISZYN

### 049-2026 – Suppression et création d'un emploi permanent – agent polyvalent des écoles

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le tableau des effectifs existant,

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 23 juin 2026,

**CONSIDERANT** ce qui suit,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du départ de Madame Anaïs MOCAER qui assurait les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM), à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, en tant qu'adjoint technique territorial de catégorie C, il convient de pourvoir à son remplacement.

Du 26 août 2024 au 31 juillet 2025, Madame Christelle MOUSTROU a remplacé Madame Anaïs MOCAER sur le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2025 et jusqu'au 31 juillet 2026, Madame Christelle MOUSTROU remplace Madame Anaïs MOCAER sur le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps complet compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité à la suite de l'attribution d'heures de ménages complémentaires.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, de

- La suppression de l'emploi à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires en tant qu'adjoint technique territorial au poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM),
- La création de l'emploi à temps complet en tant qu'agent polyvalent des écoles au poste d'Agent Territorial

- Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM),
- Modifier comme suit le tableau des emplois :

| Emploi           | Grade                         | Catégorie | Temps de travail hebdomadaire | Ancien effectif | Nouveau effectif |
|------------------|-------------------------------|-----------|-------------------------------|-----------------|------------------|
| Service scolaire |                               |           |                               |                 |                  |
| ATSEM            | Adjoint technique territorial | C         | TNC (28h)                     | 0*              | 0                |
| ATSEM            | Agent polyvalent des écoles   | C         | TC                            | 0               | 1                |

\* poste vacant depuis juillet 2025

- Inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,  
Laurent MARCINISZYN



Le Maire,  
Grégory LE GUILLOU

